

Rappel : si votre contrat de capitalisation a été souscrit dans le cadre du PEA :

- Le montant total des versements effectués ne peut pas excéder un plafond actuellement fixé à 132 000 euros.
- Seuls les supports éligibles au « PEA » peuvent être sélectionnés. L'éligibilité « PEA » d'une unité de compte est indiquée dans l'annexe financière.
- L'actif en euros ne peut être choisi comme support d'investissement.

SÉLECTION DES UNITÉS DE COMPTE PAR L'ADHÉRENT

Dans le cas où l'adhérent sélectionnerait, lors d'une opération sur son contrat, une unité de compte devenue non éligible, notamment en cas de suppression ou de fermeture à l'investissement, l'épargne affectée à cette unité de compte sera investie sur le support monétaire d'attente. L'adhérent pourra demander par la suite dans un délai de 60 jours, par écrit, à procéder à l'arbitrage sans frais de l'épargne investie sur le support monétaire d'attente vers l'ensemble des unités de compte de l'annexe financière en vigueur.

UNITÉS DE COMPTE

L'adhérent reconnaît avoir été informé que l'épargne constituée sur les supports libellés en unités de compte ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part de l'assureur. L'engagement de l'assureur ne porte que sur le nombre d'unités de compte et sur son calcul, et non sur la valeur des unités de compte. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les fluctuations à la hausse ou à la baisse sont au bénéfice ou au risque de l'adhérent.

L'adhérent reconnaît avoir été informé que la notice d'information ou le prospectus simplifié, la note détaillée, le règlement ou les statuts, le dernier rapport annuel et le dernier état périodique du ou des supports libellés en unités de compte investis sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion des OPCVM concernés ou auprès de l'Autorité des Marchés Financiers via son site internet : <http://www.amf-france.org>.

SIGNATURE(S)

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, l'adhérent autorise l'intermédiaire d'assurances à communiquer, en application des articles L.562-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, toutes informations requises aux différents intervenants, parties à l'exécution du présent contrat ainsi qu'à leurs autorités de tutelle.

L'adhérent reconnaît que toute opération de gestion, telle que demande d'arbitrage, de rachat, d'avance sur son contrat ne pourra être demandée par lui qu'au terme du délai de renonciation et sous réserve de réception par l'assureur de la preuve que l'adhérent ait été informé que le contrat est conclu. En cas de non-réception par l'assureur dans un délai de 60 jours à compter de la date d'effet du contrat de la preuve que l'adhérent a été informé de la conclusion du contrat, l'assureur se réserve le droit d'arbitrer l'ensemble de l'épargne sur le support monétaire d'attente.

Fait à, le/...../.....

Code + cachet de l'apporteur	SIGNATURE DE L'ADHERENT (précédée de la mention "lu et approuvé")	SIGNATURE DU CO-ADHERENT (précédée de la mention "lu et approuvé")
------------------------------	--	---

Informatique et libertés - La collecte des données personnelles de l'adhérent est effectuée dans le cadre d'un traitement relatif à la relation client et son exploitation commerciale, dont le responsable est la société LA MONDIALE PARTENAIRE. Les destinataires de ces données sont les sociétés du Groupe AG2R LA MONDIALE et éventuellement des sociétés tiers. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données personnelles le concernant. Il peut exercer ces droits par courrier auprès de la Direction des Back Offices de LA MONDIALE PARTENAIRE, 104-110 Boulevard Haussmann, 75379 PARIS Cedex 08.

Contrat assuré par LA MONDIALE PARTENAIRE - Entreprise régie par le Code des Assurances

TOP

..... %

Code ISIN	Intitulé	Répartition de l'épargne	Seuil de déclenchement (minimum 5 %)
..... % %
..... % %
..... % %
		TOTAL	1,0,0 %

Je choisis comme support cible (Renseigner le code ISIN et l'intitulé de l'unité de compte)

Code ISIN	Intitulé	Seuil de déclenchement (minimum 5 %)
.....	1,0,0 %

CORRIDOR

..... %

Code ISIN	Intitulé	Répartition de l'épargne	Seuil de « sous-performance » (minimum 5 %)	Seuil de « sur-performance » (minimum 5 %)
..... % % %
..... % % %
..... % % %
		TOTAL	1,0,0 %	

Je choisis comme support cible (Renseigner le code ISIN et l'intitulé de l'unité de compte)

Code ISIN	Intitulé	Seuil de déclenchement (minimum 5 %)
.....	1,0,0 %

PROGRESSION (Investissement progressif)

Durée de l'option

Je fixe la durée de l'option à an(s) (maximum 5 ans).

Périodicité de ré-allocation

Selon le calendrier civil, les transferts automatiques prévus par l'option seront réalisés tous les :

- mois trimestres semestres ans

Allocation initiale

Code ISIN	Intitulé	Code ISIN	Intitulé
.....
.....
.....
		TOTAL	1,0,0 %

Allocation cible

Code ISIN	Intitulé	Code ISIN	Intitulé
.....
.....
.....
		TOTAL	1,0,0 %

Code + cachet de l'apporteur	SIGNATURE DE L'ADHERENT (précédée de la mention "lu et approuvé")	SIGNATURE DU CO-ADHERENT (précédée de la mention "lu et approuvé")
------------------------------	--	---

AMPLITUDE/CONFORT (Sensibilisation/Désensibilisation)

Définition des performances

Taux annuel au-delà duquel les performances sont transférées : % l'an (nombre entier compris entre 0 et 10 % par an).

Périodicité des transferts

Selon le calendrier civil, les transferts automatiques prévus par l'option seront réalisés tous les :

mois trimestres semestres ans

Allocation initiale

Code ISIN	Intitulé	Code ISIN	Intitulé
.....
.....
.....
			TOTAL 1 0 0 %

Allocation cible

Code ISIN	Intitulé	Code ISIN	Intitulé
.....
.....
.....
			TOTAL 1 0 0 %

UNITÉS DE COMPTE

L'adhérent reconnaît avoir été informé que l'épargne constituée sur les supports libellés en unités de compte ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part de l'assureur. L'engagement de l'assureur ne porte que sur le nombre d'unités de compte et sur son calcul, et non sur la valeur des unités de compte. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les fluctuations à la hausse ou à la baisse sont au bénéfice ou au risque de l'adhérent.

L'adhérent reconnaît avoir été informé que la notice d'information ou le prospectus simplifié, la note détaillée, le règlement ou les statuts, le dernier rapport annuel et le dernier état périodique du ou des supports libellés en unités de compte investis sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion des OPCVM concernés ou auprès de l'Autorité des Marchés Financiers via son site internet : <http://www.amf-france.org>.

SIGNATURE(S)

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des dispositions particulières relatives aux options d'arbitrages automatiques et de ré-allocation programmée de l'épargne choisies et notamment les règles de gestion relatives à celles-ci.

Fait à, le/...../.....

Code + cachet de l'apporteur	SIGNATURE DE L'ADHERENT (précédée de la mention "lu et approuvé")	SIGNATURE DU CO-ADHERENT (précédée de la mention "lu et approuvé")
------------------------------	--	---

Informatique et libertés - La collecte des données personnelles de l'adhérent est effectuée dans le cadre d'un traitement relatif à la relation client et son exploitation commerciale, dont le responsable est la société LA MONDIALE PARTENAIRE. Les destinataires de ces données sont les sociétés du Groupe AG2R LA MONDIALE et éventuellement des sociétés tiers. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données personnelles le concernant. Il peut exercer ces droits par courrier auprès de la Direction des Back Offices de LA MONDIALE PARTENAIRE, 104-110 Boulevard Haussmann, 75379 PARIS Cedex 08.